



Probleme avec assurance de credit

Par **gadjj87**, le **14/09/2009** à **12:27**

Bonjour,

en étant en accident de travail ma banque m'a accordé un crédit personnel avec assurance .avec garantie itt/ipp/ipt.o moment de la demande de mon crédit j'ai fait une déclaration d'accident cela en 2006 l'assurance avec tous ses avantages m'a été accordés . Plusieurs fois j'ai demandé qu'il me reprenne mes crédits avec attestation médicale, silence total.Ma situation a changé parce que en mai 2009 j'ai été consolidé par la caisse d'assurance maladie , le problème c'est que j'ai passé en maladie Les indemnités c'est la moitié de mon salaire soit 18.3 journalier,maintenant je n'arrive plus à payer mes crédits un plus j'ai contacté ma protection juridique il m'a répondu qu'il ne peut pas m'accorder de crédit suite à ma situation mes, qu'il ne peut rien faire étant donné qu'il se trouve dans la même société. A quoi ça sert de cotiser pour avoir une protection juridique?...voici mon tel.05.55.60.23.49 cordialement .perez madeleine